

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. LAVIT F. - SOULIE Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

17/2023 - Approbation du compte de Gestion 2022 - CCAS

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le compte de gestion principal de l'année 2022 dressé par le Trésorier Municipal qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et demande d'en prendre connaissance.

Ceci étant exposé, il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte de Gestion CCAS 2022 dressé par le Trésorier Municipal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président - BOUTES Francis

